

Episode neigeux : point de situation sur le réseau ouest de VINCI Autoroutes

Les chutes de neige se poursuivent sur l'ensemble du réseau ouest de VINCI Autoroutes dans la nuit du mardi 6 au mercredi 7 février 2018. Météo France prévoit une baisse des températures durant la nuit entre -2 et 0°C sur les zones traversées par les axes A10, A11, A71, A85, A28, A81 et A19. VINCI Autoroutes recommande aux conducteurs de bien s'informer avant de prendre la route cette nuit et demain matin afin d'éviter tout déplacement non indispensable. Les équipes de VINCI Autoroutes restent mobilisées cette nuit pour des opérations de salage et de déneigement sur l'ensemble des axes du réseau ouest.



Suite aux mesures d'interdiction de circuler pour les poids lourds de plus de 7,5 t mises décidées par **un arrêté de la préfecture de la zone de défense et de sécurité ouest portant sur la réglementation de circulation routière**, des itinéraires de déviation sont mis en place pour permettre de contourner la région Ile-de-France.

Axe A10

Contournement sud : depuis 22h, un grand contournement de l'A10 par l'A19 a été mis en place pour les poids lourds de plus de 7,5 t. Cet itinéraire permet d'éviter l'Ile-de-France et de rejoindre l'autoroute A6 et l'autoroute A77.

Par ailleurs des mesures complémentaires de restriction à la circulation ont été demandées par la préfecture : l'accès à l'A10 nord n'est plus autorisé pour les poids lourds de plus de 7,5 t depuis Allaines (n°12 – km 65) et Arthenay (n°13 – km 78). Cette mesure ne concerne pas les véhicules légers.

Axe A11

Contournement nord : depuis Le Mans et en direction de Paris, il est recommandé aux poids lourds de plus de 7,5 t de contourner la région Ile-de-France par le nord en prenant l'A28 en direction de Rouen, puis en suivant Amiens par l'A28 et l'A29.

Contournement sud : depuis Le Mans et en direction de Paris, il est recommandé aux poids lourds de plus de 7,5 t de prendre l'A28 en direction de Tours, puis l'A10 en direction d'Orléans, puis l'A19 pour rejoindre l'A6.

Depuis le début de l'après-midi du mardi 6 février, des zones de stationnement obligatoires pour les poids lourds sont activées sur décision préfectorale en trois points du réseau VINCI Autoroutes :

- Axe A10 : sur l'aire de Val Neuvy, sur 5 km entre les points kilométriques 62 et 57 (750 places),
- Tronc commun A10-A11 : après la barrière de péage de St-Arnoult, entre les points kilométriques 24 et 17 (750 places),
- Axe A11 : à hauteur de Chartres, entre les points kilométriques 53 et 47 (450 places).

Les équipes de VINCI Autoroutes et de la Croix-Rouge ont distribué des ravitaillements aux conducteurs stationnés sur ces zones.

VINCI Autoroutes invite les usagers à rester particulièrement vigilants et à écouter Radio VINCI Autoroutes (107.7) pour être informés en temps réel de l'évolution de la situation.

Un dispositif pour informer les clients en temps réel :

- **Radio VINCI Autoroutes (107.7)**
- **Le 3605**, le service client 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel)
- **L'Application gratuite VINCI Autoroutes pour smartphone** : trafic en temps réel
- **Le site internet www.vinci-autoroutes.com**
- **Les comptes Twitter @VINCIAutoroutes @A11Trafic**

CONTACT PRESSE : 01 55 94 70 22

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur les réseaux de ses quatre sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. VINCI Autoroutes est partenaire dans la durée de l'Etat concédant, au service des politiques d'aménagement du territoire et pour satisfaire les besoins de mobilité de ses clients.

Chiffres clés : Réseau de 4 422 km d'autoroutes - 186 aires de services - 266 aires de repos - 323 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), www.vinci-autoroutes.com, facebook.com/VINCIAutoroutes, Twitter @VINCIAutoroutes, www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel).